

TRANSACTION

(À la charge de l'acquéreur sauf mention expresse stipulée dans le mandat)

Stationnement, garage et lots annexes Forfait de 3 000 € TTC

Appartement et maison individuelle à usage d'habitation

- Jusqu'à 200 000 € 8 % TTC
- De 200 001 € à 600 000 € 7 % TTC
- À partir de 600 001 € 5 % TTC

Terrains 12 % TTC

Immeubles et Monopropriété à partir de 3 lots (forfait) 10 % TTC

IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Vente (à la charge du preneur)

- Immeubles professionnels, commerciaux et industriels 12 % TTC (soit 10% HT)
- Fonds de commerce – Cession de bail 12 % TTC (soit 10% HT) avec un forfait minimum de 6 500€ HT – 7 800€ TTC

Location (à partager entre bailleur et preneur)

- Location bureaux entrepôts locaux activités 30 % HT du loyer annuel partagé entre bailleur et preneur à 50% HT
- Location commerciale 30% HT à la charge du preneur avec un minimum de 6500€ HT

Rédaction bail commercial ou professionnel 1 000 € TTC

LOCATION LOCAUX D'HABITATION

(Selon barème loi ALUR à la charge de chaque partie, bailleur et locataire)

Honoraires de visite et de rédaction de bail :

- Zone tendue* 10 €/m²
- Zone détendue 8 €/m²

Honoraires d'état des lieux 3 €/m²

Honoraires d'avenant au bail 200 € TTC

Forfait de location stationnement 150 € TTC

* (Agglomération de Strasbourg, Achenheim, Bischheim, Eckbolsheim, Eschau, Fegersheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaefolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Vendenheim, Wolfisheim)